

Gouvernance

Communication, information, sensibilisation

Dieppe Maritime s'est employée à développer une politique de communication afin de promouvoir le territoire et faire connaître son action. Les numéros de Dieppe maritime Magazine diffusés depuis novembre 2004 font le point sur les actions et les compétences de la Communauté d'agglomération. La lettre thématique « Flash » est aussi un support de communication fort pour la collectivité.

La démarche d'Agenda 21 engagée début 2006 doit également permettre de favoriser la diffusion d'une culture du développement durable sur le territoire, en touchant les entreprises, les associations, les citoyens.

Démocratie participative

Dieppe-Maritime a lancé un Agenda 21 depuis le printemps 2006. Cette démarche vise à introduire ou à renforcer les exigences de développement durable dans la politique menée par l'agglomération. La démocratie participative est un point essentiel dans ce type de démarche. Plusieurs temps forts ont déjà eu lieu :

- un questionnaire «habitants» a été envoyé au 24 000 ménages de l'agglomération par le biais du Dieppe-Maritime Flash. 306 réponses ont été reçues soit 1,27 %.

Les habitants ayant répondu ont exprimé à 92 % leur intérêt pour la démarche et le souhait d'être informés ou associés à la réflexion.

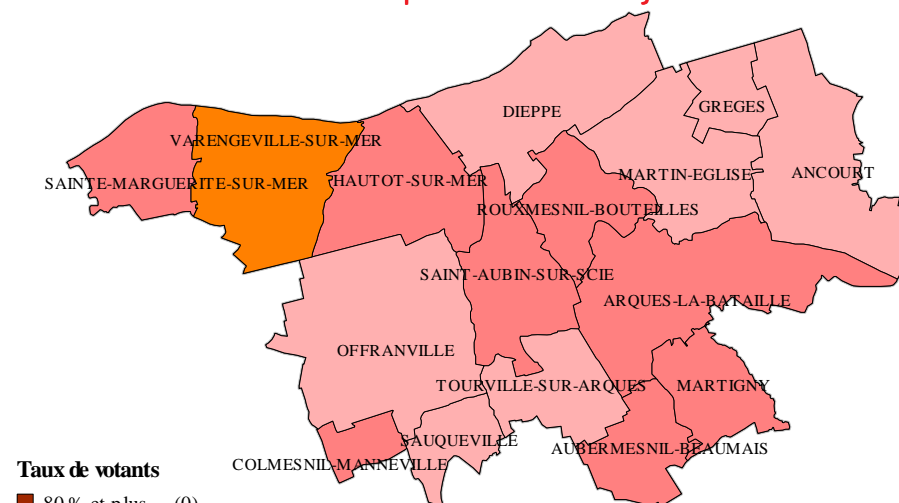
- un questionnaire «acteurs socio-économiques» a été adressé à 780 entreprises, associations ou organismes repérés par la Communauté d'agglomération. 115 réponses ont été reçues soit 14,75 %.

Gestion responsable des services collectifs

Les élus et agents communautaires (une trentaine) ont participé à un temps de formation, ayant permis l'appropriation d'un outil de questionnement de développement durable. Des séances collectives d'entretiens thématiques, réunissant à la fois des acteurs internes à la Communauté et des partenaires extérieurs ont permis de construire un diagnostic partagé (près de 100 personnes y ont participé).

Démocratie représentative

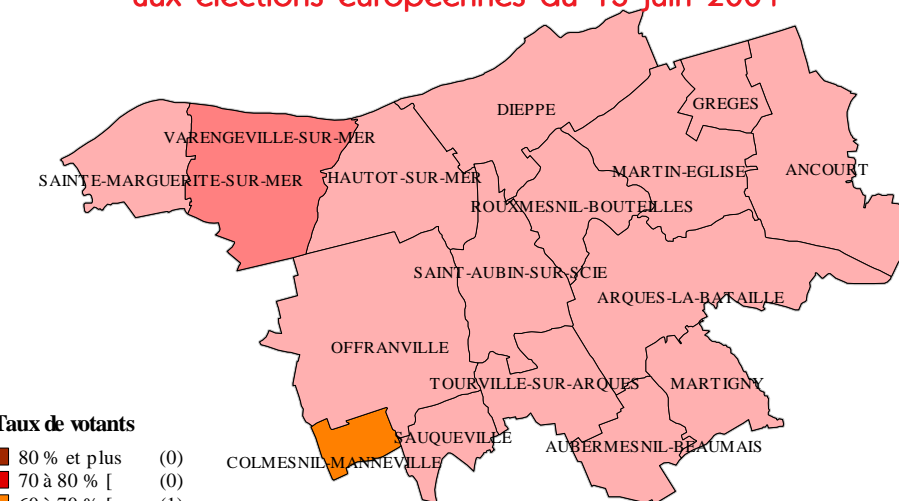
Taux de votants
aux élections européennes du 13 juin 1999



Moyenne départementale : 47,65 %

Source : Ministère de l'Intérieur - Cartographie : AREHN, 2006.

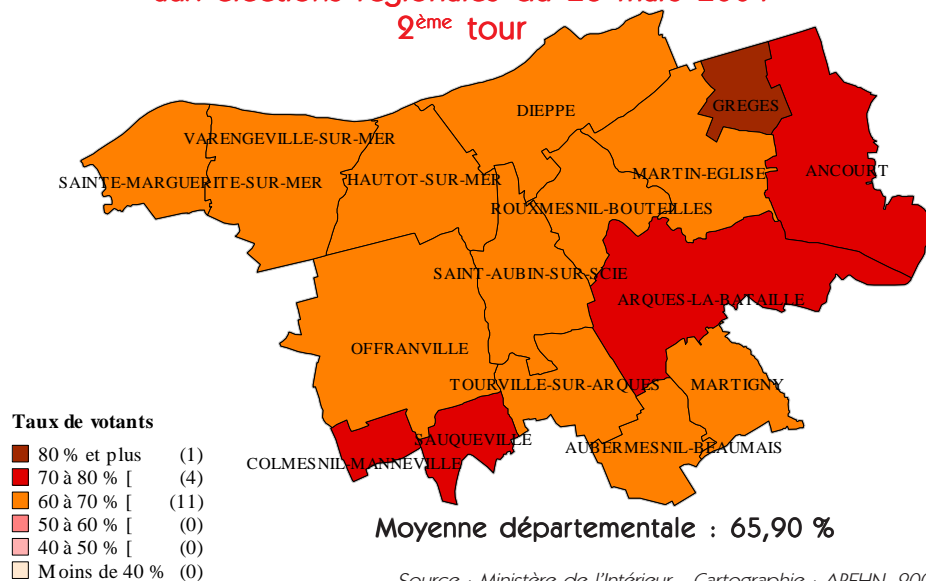
Taux de votants
aux élections européennes du 13 juin 2004



Moyenne départementale : 42,87 %

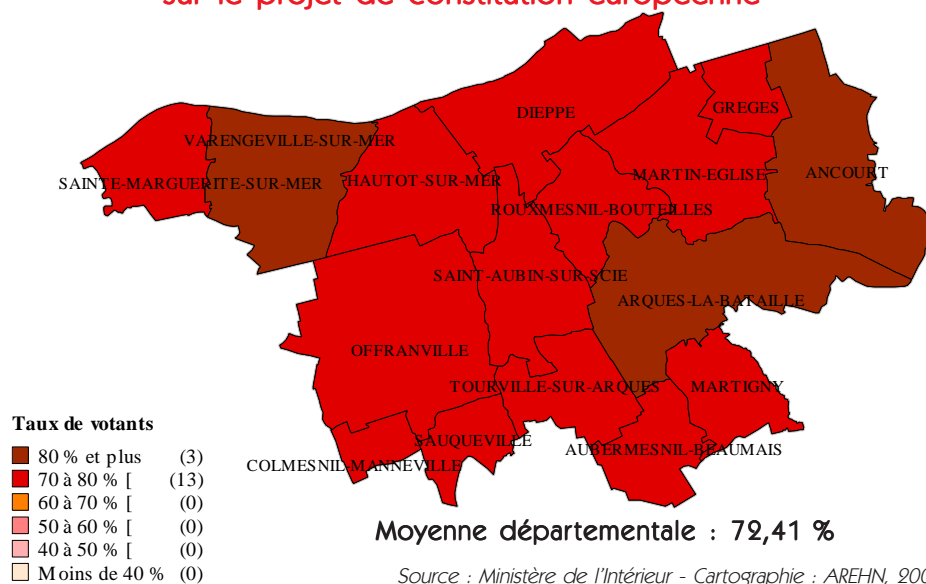
Source : Ministère de l'Intérieur - Cartographie : AREHN, 2006.

Taux de votants aux élections régionales du 28 mars 2004 2^{ème} tour



Source : Ministère de l'Intérieur - Cartographie : AREHN, 2006.

Taux de votants au référendum du 29 mai 2005 sur le projet de constitution européenne



Source : Ministère de l'Intérieur - Cartographie : AREHN, 2006.

La plupart des communes de l'agglomération dieppoise présentent des taux de votants supérieurs à la moyenne départementale quel que soit le type d'élection.

Développement durable, Agenda 21 ?

Le **développement durable** associe 4 dimensions :

- le développement économique
- la cohésion sociale (solidarités entre les populations)
- l'environnement (préservation des ressources naturelles, cadre de vie)
- la gouvernance (responsabilisation de chacun et démocratie participative)

Il implique la constitution d'une culture commune et de la mise en débat des enjeux et actions sur le territoire.

Un **Agenda 21** est un programme d'actions en développement durable pour le 21^{ème} siècle. Pour une collectivité, cela se traduit par la mise en place d'une «feuille de route en développement durable», proposant des orientations stratégiques dans cet optique et un programme de quelques actions phares à suivre collectivement.

> Voir aussi

> www.agglodieppe-maritime.com : le site internet de l'agglomération de Dieppe